

Québec, le 12 avril 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 mars 2017, le député de Vanier-Les Rivières déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de créer un comité interministériel afin que la législation et la réglementation en vigueur au Québec définissent et prévoient quels établissements, constructions ou bâtiments doivent offrir une salle de changement de couches pour les personnes handicapées ainsi que les caractéristiques de base et les équipements requis dans ces salles. Cette pétition demande aussi un échéancier de mise en œuvre pour des résultats concrets d'ici trois ans.

L'adaptation des milieux aux besoins des personnes handicapées est une priorité du gouvernement afin de permettre la pleine participation sociale de ces personnes et leur famille. En effet, cette volonté d'améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées se traduit par plusieurs actions gouvernementales, que ce soit en termes de concertation interministérielle dédiée à ces enjeux, de travaux réglementaires et de soutien financier.

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) coaniment depuis 2007 un comité directeur ayant pour mandat de bonifier la réglementation québécoise de construction afin de favoriser l'accès, en toute sécurité, des personnes handicapées aux bâtiments. Un comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées a aussi été mis en place en 2015 pour établir des liens de concertation entre le comité directeur OPHQ-RBQ et les différents milieux concernés (organismes

... 2

gouvernementaux et municipaux, industries, propriétaires, professionnels et milieux associatifs). La RBQ participe également aux travaux de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies pour l'élaboration du Code national du bâtiment (CNB), qui est ensuite adopté avec les modifications du Québec. La question des salles de changement pour personnes handicapées soulevée par cette pétition figure parmi les sujets à l'examen dans les comités fédéraux du CNB.

De plus, le gouvernement est engagé jusqu'en 2019 dans plusieurs projets prioritaires visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'intérieur des logements d'habitation, les bâtiments existants et l'accès des personnes utilisant des aides à la mobilité motorisées (AMM) à certains bâtiments destinés au public.

Enfin, les investissements prévus au budget 2017-2018 du gouvernement du Québec afin de soutenir la réalisation de travaux d'accessibilité dans certains établissements ouverts au public au cours des cinq prochaines années illustrent la priorité accordée à ces enjeux.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 17-MS-01877